

Commune de WAVRANS SUR L'AA

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 27 septembre 2021 à 18h30
(Exécution de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884)

L'an deux mille vingt et un, le 27 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle *Josse Heumez* sous la Présidence de M. DELANNOY Julien, Maire.

Présidence : Monsieur Julien DELANNOY, Maire

Présents : M. Julien DELANNOY, Maire – Mme Séverine FOUACHE DELBECQ, 1^{ère} adjointe, MM Olivier HENDRICK, Henri LEGAY adjoints, Mmes Christine ANSEL, Eveline BOIN, Chantal CUEGNET, Muriel LEFEBVRE HERMETZ, MM Olivier CUVILLIEZ, Philippe DUMONT, Frédéric FICHAUX, David RAIMOND.

Absents excusés : Fabienne CAPELLE, Philippe LEFRANC.

Absents : Angélique LOZINGUEZ.

Procurations : /.

Convocation : du 20 septembre 2021

Secrétaire : Philippe DUMONT

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.
Monsieur Philippe DUMONT est nommé secrétaire de séance.

Convention Commune / CCPL – Voie verte

La mise en place de la voie verte entre Lumbres et Remilly-Wirquin touche à sa fin. Son inauguration officielle a eu lieu ce mercredi 22 septembre.

La CCPL nous convie à finaliser les documents de gestion et d'entretien de la voie. Deux documents sont proposés :

- un arrêté de voirie afin de classer la liaison comme voie verte
- une convention

Monsieur le Maire donne lecture des documents.

Après avoir pris connaissance des documents, plusieurs remarques sont émises.

Il est demandé d'apporter à la convention les modifications suivantes :

- remplacer le terme « cyclable » par « vert » afin que soit pris en compte l'ensemble des modes de déplacement doux. La convention semble être axée que sur le déplacement cycliste.
- --remplacer le terme « stationner » par « arrêter ». Lors de l'arrêt, le conducteur est présent à proximité et est susceptible de bouger son véhicule lors de l'arrivée éventuelle des véhicules de secours, le stationnement est quant à lui totalement bloquant.
- Ajouter l'autorisation d'accès aux intervenants suivants : SmageAa, Conservatoire d'Espaces Naturels.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et à prendre tout arrêté relatif à la récréation ou gestion de la voie verte avec prise en compte des remarques ci-dessus.

Chantal CUEGNET fait remarquer que les déchets le long de la voie sont de plus en plus nombreux.

Monsieur le Maire expose que la CCPL est en réflexion pour la mise en place d'une « brigade verte » conjointe entre toutes les communes (Remilly-Wirquin, Wavrans-sur-l'Aa, Elnes, Lumbres).

Convention Commune / SmageAa – protection de berges

Depuis quelques mois la berge longeant le parking de l'école des Orchidées présente des signes d'érosion. L'eau de retour trouve aujourd'hui proche de la clôture et il s'avère nécessaire de palier à ce phénomène.

Monsieur le Maire propose de réaliser des travaux de protection de berge en partenariat avec le SmageAa. Il présente le projet et les devis.

Le coût total des travaux est estimé à 1 690 € TTC avec une participation financière de la commune à hauteur de 20 % soit 338 € TTC.

La signature d'une convention entre le SmageAa et la commune est nécessaire, Monsieur le Maire en donne lecture.

Après avoir pris connaissance de la convention, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout autre document permettant l'exécution des travaux.

Monsieur le Maire signale qu'une autre berge s'est en partie effondrée et présente un risque pour la population.

Il présente des photos de février 2021 et d'aujourd'hui montrant l'évolution de l'érosion de la berge.

Des rencontres ont été effectuées entre le SmageAa, la commune et la CCPL afin de trouver la solution technique la plus adaptée et à un coût raisonnable. Des devis pour une reprise de la protection palplanche de la berge ont donc été réalisés. Monsieur le Maire les présente pour un montant total de 5 829,86 € TTC

Il précise que le SmageAa peut mettre à disposition une équipe pour l'intervention et pour le suivi du chantier. La prestation ainsi que les matériaux sont à la charge de la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les travaux de renforcement de berge présentés. Il est autorisé à signer tout document permettant l'exécution des travaux et à réaliser toute démarche de demande de subventions.

Contrat photocopieurs

Monsieur le Maire rappelle que la commune est actuellement liée avec un contrat chez Konica (délibération n° 2018/018 du 25/09/2018) et que le délai des 5 ans n'est pas encore échu. Dans ce cadre, Konica peut d'ores et déjà réaliser un renouvellement de son propre contrat (toujours sur 5 ans).

Monsieur le Maire présente la proposition.

Dans celle-ci le photocopieur de la mairie serait remplacé par un neuf (permettant une meilleure définition d'impression et la possibilité de réaliser des livrets) et le photocopieur de l'école serait remplacé par celui de la mairie.

Le contrat actuel a un coût trimestriel de 1 676,36 € HT (loyer + copies).

La proposition comprend un coût trimestriel de 1 466,02 € HT (loyer + copies) avec un prix fixe de la copie sans palier d'engagement. Ce qui correspond à une économie annuelle de 841,36 € HT.

Après avoir pris connaissance de la proposition, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat auprès de la société Konica.

Adhésion groupement de commandes Electricité et Gaz de la FDE

La commune est actuellement membre du groupement de commandes d'achat d'électricité et de gaz de la FDE (Fédération Départementale d'Énergie).

Les conditions d'adhésions à ce groupement de commandes sont définies dans un acte constitutif.

Cet acte a été rédigé au démarrage de la mise en place des groupements de commandes d'achat de la FDE. Depuis cette date, :

- Les missions réalisées par la FDE, et dont les membres bénéficient, se sont développées.

Dans le cadre des groupements de commandes d'énergie, le membre accède :

- ◆ A des prix négociés par la FDE 62 à la maille du département de façon simple
 - ◆ Aux services que la FDE 62 intègre dans son marché,
 - ◆ Aux compétences et à l'expertise de la FDE 62 pour réaliser le marché,
 - ◆ A l'assistance de la FDE 62 en cas de difficulté avec des fournisseurs,
 - ◆ Aux contrôles de facturation réalisés par la FDE 62, par échantillonnage et de manière systématique,
 - ◆ Aux négociations des avenants obligatoires qui sont réalisés par la FDE
- Le nombre d'adhérents ne cesse de continuer d'augmenter :
+ 61 % pour le marché Electricité et 21 % pour le marché gaz.

Du fait de ces évolutions majeures, et alors que les actes constitutifs n'avaient pas été modifié depuis sa création, le FDE 62 les a adaptés

Les motivations sont les suivantes :

Concernant la refacturation des frais de fonctionnement :

- Application d'un plancher de 50 € au montant facturé par les membres,
- Modification du plafond des frais afférents au fonctionnement du groupement, répartis sur l'ensemble des membres.

Concernant l'ouverture du groupement de commandes d'achat d'énergie, toutes les entités publiques et privées peuvent adhérer si au moins en de leurs sites se situe dans le Pas de Calais.

Après avoir pris connaissance des documents, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer les actes constitutifs de la FDE Electricité et Gaz.

Rapports d'activité de l'exercice 2020 du SIDEALF

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, suivant le décret n°95-635 du 6 mai 1995,

- un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIDEALF,
- un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif,
- ainsi qu'un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif (SPANC) du SIDEALF.

Ces rapports comprennent la présentation du service, les indicateurs techniques et les indicateurs financiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les présents rapports du service public de l'eau potable, de l'assainissement et du SPANC.

Convention de servitude ENEDIS

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 2019/040 du 10/09/2019 pour l'implantation d'une antenne de relais de téléphonie mobile.

Il informe avoir reçu de l'étude Me LAGACHE et CONDETTE, une demande de réitération par acte authentique la convention de servitude signée avec ENEDIS.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer tous documents nécessaires à la servitude de passage sur les parcelles ZI 275 et 276 pour le compte de la commune de Wavrans sur l'Aa. Il est également autorisé à déléguer cette démarche à tout tiers de son choix.

Présentation d'un projet privé

Monsieur le Maire donne la parole à Mmes Sonia VIVIEN et Charlotte MIEZE venues présenter leur projet de MAM (Maisons des Assistantes Maternelles).

Après l'exposé de Mmes VIVIEN et MIEZE, Monsieur le Maire organise un tour de table afin que chacun puisse exprimer son avis.

David RAIMOND n'y prend pas part.

Globalement le conseil municipal est favorable à l'installation d'une MAM sur le territoire communal. Le projet présenté demande à ce que le local soit communal. Le conseil municipal émet des réticences sur les capacités financières de la commune et demande une étude plus approfondie.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe des données relatives à la couverture vaccinale, par tranches d'âge, de la population de la commune de Wavrans sur l'Aa au 29 août, de l'Agence Régionale de Santé.

12-17 ans : 82 %

18-34 ans : 101 %

35-44 ans : 86 %

45-54 ans : 85 %

55-64 ans : 93 %

65-74 ans : 95 %

75 ans et plus : 86 %

Total population : 90 %

Nombre total de vaccinés : 957

Population des 12 ans et plus : 1057

Monsieur le Maire précise que pour ses calculs, la sous-préfecture se base sur les chiffres du dernier recensement de la population d'où parfois les valeurs de 101 %.

Monsieur le Maire donne lecture de l'Ordonnance Pénale N° minute 153/2021 du 17 juin 2021 suite a sa plainte PV n° 00067952/02469/2019.

Suite aux entretiens réalisés par la commission Embauche du personnel, Mr le Maire informe que Mme Ines TOUAT WAVRANT a été retenue pour le contrat d'apprentissage Petite Enfance au sein de l'Ecole des Orchidées. Elle est encadrée par l'ATSEM en poste.

Monsieur le Maire informe avoir envoyé un courrier sollicitant une prolongation de la convention qui lie l'EPF et la commune pour le site de la minoterie.

En effet, les réflexions en cours concernant les logements d'un bailleur social et la remise en fonctionnement du moulin ne sont pas assez abouties pour permettre une rétrocession dans de bonnes conditions pour la commune. Il précise ne pas avoir de retour à ce jour et que la convention se termine mi-octobre 2021.

Monsieur le Maire informe que le projet de station mobilité (qui devait être installée devant la salle Josse Heumez) a pris du retard au sein des services de la CCPL. La station devrait voir le jour dans les mois à venir. Une mise en fonctionnement est attendue pour le début d'année 2022.

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle directrice est arrivée depuis la rentrée de septembre au sein de l'Ecole des Orchidées : Mme Céline COURTOIS.

Les effectifs de rentrée sont les suivants :

TPS : 5, PS : 12, MS : 17, GS : 10, CP : 15, CE1 : 20, CE2 : 16, CM1 : 14 et CM2 : 10 soit un effectif total de 119 enfants répartis en 5 classes.

Classe TPS / MS / GS : 22 élèves

Classe :MS / GS : 22 élèves

Classe CP / CE1 : 24 élèves

Classe CE1 / CE2 : 27 élèves

Classe CM1 / CM2 : 24 élèves

Il précise que les effectifs sont en baisse depuis plusieurs années notamment chez les maternelles.

Monsieur le Maire informe que les travaux d'éclairage public se poursuivent. Il précise que l'allée des pruniers disposera de 2 mats solaires.

Monsieur le Maire informe que le poteau Trailfit est en cours d'installation.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le mois de mars 2020, les réunions des conseils municipaux et communautaires, en particulier, se déroulent avec un mode de fonctionnement qui déroge aux règles fixées par le Code général des collectivités territoriales.

En effet, les réunions peuvent se tenir en tout lieu, elles peuvent se tenir sans public ou avec un public restreint, ainsi qu'en visioconférence ; le quorum est fixé au tiers des membres présents ; enfin chaque élu peut disposer de deux pouvoirs.

Ces dispositions prendront fin le 30 septembre. A compter du 1er octobre, les dispositions du code général des collectivités locales devront être de nouveau respectées. Les réunions de conseil municipal se réaliseront dans la salle Josse Heumez jusqu'à la fin de l'année 2021.

Chantal CUEGNET alerte sur la vitesse excessive au sein de la cité Marius Ghier.

Chantal CUEGNET souhaite que la rue du vert gazon soit refaite. Cette rue est aujourd'hui très empruntée avec la présence de la voie verte mais son état ne permet pas la circulation des personnes PMR ou des poussettes.

Chantal CUEGNET informe qu'un tas de déchets verts est entreposé sur la parcelle du transformateur de la cité Marius Ghier.

Olivier CUVILLIEZ demande s'il est possible de réaliser un élargissement de la relette. Monsieur le Maire informe que le tracteur de la commune y passe aisément. Les parcelles limitrophes sont privées par conséquent il est préférable de s'adresser aux propriétaires concernés plutôt qu'à la mairie.

Olivier CUVILLIEZ informe que le chemin des près présente des trous.

Muriel LEFEBVRE ajoute que c'est également le cas pour la route de Forestel et le bois de Fourdebecques.

Monsieur le Maire ira constater et fera remettre du remblai en conséquence.

Monsieur le Maire informe que le contrat de Mme Julie HOUCKE est prolongé à la suite de l'arrêt maladie de l'agent remplacé.

Il en est de même pour le contrat de Mr Jérôme DUWICQUET.

Monsieur le Maire informe de l'avancée du projet de la Traversée d'Assinghem. Les concessionnaires seront reçus ce 12 octobre. Un nouveau CoPil sera bientôt organisé et l'Avant-Projet Définitif sera certainement présenté lors du prochain Conseil Municipal.

La séance est close à 21h55.

POUR EXTRAIT CONFORME

En mairie, le 07/10/2021

Le Maire,

DELANNOY Julien



